

AFFAIRE N° 23 /

OBJET : Acquisition de terrains.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains suivants pour lesquels le prix a été fixé soit à l'amiable, dans certains cas après exercice du droit de préemption, soit par jugement du Juge de l'Expropriation :

Références cadastrales	Superficie	Situation	Propriétaire	Prix	Modalités d'acquisition	But de l'acquisition	Imputation Budgétaire
C 130	647 m ²	Rue des Moulins	FLEURIE Vincent	928.082,60F (jugement du 28-4-83)	Expropriation	Voie nouvelle prévue par le POS	901.210
H 271	122 m ²	Quai Est et ruelle Tortue	Cts MARI-MA	30.866,25F (jugement du 28-4-83)	Expropriation	Equipement public	903.210
K 146 à 49 p	107 m ²	Avenue Eudoxie Nongé	ETAT (Ministère des Transports)	gratuit	Amiable	Aménagement avenue Eudoxie Nongé	901.210
P 146 p	804 m ²	Le Bretagne	PAYET Maurice	64 F le m ² + 18 F le m ² (indemnité de emploi) (inférieur au seuil de consultation des Domaines)	Amiable après DUP (PAF)	Réserve Foncière	908-210
Z 208	6.820 m ²	La Montagne	VINSON Jacques	800.000 F (compatible avec l'estimation des Domaines)	Amiable	Réserve Foncière	908-210
596	15 m ²	La Montagne	CHANE TOUTY Janine	1125 F (jugement du 26-5-83)	Expropriation	Aménagement chemin du Colorado (prévu par le POS)	901-210
4 66	8.800 m ²	Le Brûlé	Secours de St. Joseph de Cluny	650.000 F (conforme à l'estimation des Domaines)	Préemption ZIF	Réserve Foncière	908-210
52	26.564 m ²	St. François	Cts LAW TCHI KUN	800.000 F (supérieur de 11 % à l'estimation des Domaines)	Préemption ZIF	Réserve Foncière	908-210

.../...

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition de ces terrains et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

- M. Marcel HOARAU lit l'avis des commissions -
"Cadre de Vie et Finances : Favorable."

ADOpte A L'UNANIMITE

Reçu à la Préfecture
le 06/07/1983